

**CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS**  
**LA COUDOULIERE**  
**COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »**  
Avenue de la Mer  
83140 SIX -FOURS LES PLAGES  
04 94 07 69 78  
csmt.lacoudouliere@free.fr



## **REUNION DU COMITE DE DIRECTION**

### **LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2007**

Présents : ARZOINE D. BOTTACHIARI R. CAZAUX A. CHARLES A. DELALANDE J.  
DELEMOTTE A. DELEMOTTE C. GOUIRAND JP. LE DROUMAGUET A. MALAUSSE  
P. MEDINA G. MICELI R. QUINTANILLA M. RAVAUD A. REGNIER P. ROBERT A.

Excusés : MACCIO S. MATHIEU G.

Invité : SILMAN D

*Ouverture de la réunion à 18h 45* - Président de séance : DELEMOTTE A  
Secrétaire : GOUIRAND JP

#### **Ordre du jour :**

- 1/ Rentrée de l'Ecole de Tennis
- 2/ Championnat Seniors +
- 3/ Questions diverses

Avant d'entamer la réunion, le Président D ARZOINE, demande la parole.

A la suite de l'aménagement précipité du local Ecole de Tennis, je tiens à rappeler que les relations entre les membres du CdD et le Bureau doivent rester correctes, et que les actions menées, même dans le cadre des décisions prises en réunion, doivent se réaliser dans le respect de chacun, et en concertation avec tous les intéressés.

Les relations entre tous resteront ainsi cordiales, dans la forme comme dans le fond.

#### **Rentrée de l'Ecole de Tennis**

Q/ D Silman : Le fax de l'EdT pose problème en bloquant la ligne téléphonique du club.

R/ D Arzoine : Le fax n'est plus en état de marche. Il faut l'enlever, et installer un téléphone compatible avec le réseau interne du club.

Q/ A Charles : Pour les inscriptions des jeunes entre le 19 et le 30 septembre, la licence 2008 est elle valable en cas d'accident.

R/ G Médina : La licence 2008 s'applique dès l'inscription par Internet sur le site FFT et ce début septembre.

R/ Alain DELEMOTTE a un doute et se renseigne auprès du C.D.T.V. pour date d'enregistrement

Le lendemain confirmation est donnée pour date d'enregistrement après le 17/09/2007 .

R/ D Silman : Le BE précise qu'il dispose d'une assurance pour les enfants qui couvre l'EdT.

Q/ D Arzoine : Le samedi matin, l'EdT ne devra prendre que 2 courts pour permettre aux adhérents de jouer.

R/ P Régnier : Il à été décidé en réunion du 02 juillet 07 que l'EdT, le samedi matin occuperait le court 5 normalement, et les courts 1 et 2 de 11h à 13h seulement.

Q/ D Silman : Le BE désire faire une journée Portes Ouvertes.

R/ J Delalande, P Régnier, R Bottachiari : Il y a trop peu de candidats qui se présentent, et il n'est pas nécessaire de la faire. Il vaut mieux contacter les élèves de l'année précédente

R/ J Delalande : Tous les anciens ont reçus les appels de cotisation pour la nouvelle saison.

Q/ D Arzoine : Les Interclubs Jeunes vont commencer, et il faut contacter rapidement les enfants pour les inscriptions.

R/ D Silman : Je m'en occupe.

Q/ D Arzoine : Dans quelles conditions les parents des enfants de l'EdT peuvent ils jouer avec leurs enfants. La situation n'est pas claire.

R/ P Régnier : Les parents ne peuvent jouer avec les enfants que le mercredi et le samedi, mais il faut clarifier la position des parents vis-à-vis du club, et aussi celle des enfants. Il existe dans les autres clubs une tarification qui règle ce problème. Il faut étudier une proposition qui s'adaptera à notre club.

R/ P Malausse : Il faut faire la part des choses entre les parents non adhérents et ceux qui le sont, et penser au budget des familles qui ont plusieurs enfants.

Q/ P Régnier /J Delalande : Le mercredi il n'y aura personne pour l'accueil des parents. Ne peut on changer le calendrier de Martine et lui donner un autre jour de congé. Les horaires du mercredi seraient de 10h à 12h et de 15h à 17h.

R/ Le Président de séance : Proposition de mise au vote pour ce changement sous réserve d'acceptation de l'intéressée.

Résultats du vote : contre 0      abstentions 2      pour 11

Ce vote tient compte du départ de 3 membres du CdD en cours de séance.

Q/ D Arzoine : Martine sera appelée à se déplacer avec son véhicule pour le club, cela est noté dans son contrat, mais il faut tenir compte des déplacements qu'elle doit effectuer depuis son domicile, qui sont nombreux vu le morcellement de ses heures de travail. Le bureau propose de lui attribuer un défraiement forfaitaire de 40 euros par mois.

R/ Président de séance : Proposition de mise au vote :

Résultats du vote : contre 0      abstention 1      pour 12

## **Interclubs**

Equipes inscrites en Interclubs :

Coupe CAREN      : 1 équipe 65+

Coupe de la ligue : 1 équipe mixte

Seniors +      : 1 équipe 45 +

Seniors +      : 1 équipe 55 +

Seniors +      : 2 équipe 35 +

Juniors 13/14 : En attente formation équipe par le BE  
Juniors 15/16 : En attente formation équipe par le BE

### Questions diverses

Q/ P Régnier : Notre tableau de tarification pose problème. Nous avons trop de catégories différentes, en comparaison avec les autres clubs. Quelle attitude adopter pour les inscriptions en cours d'année et pour les vacanciers.

R/ D Arzoine : Pour les inscriptions en cours d'année, nous avons adopté le prorata aux nombre de mois restants. Ceci ne concerne que les nouveaux arrivants. Les adhérents anciens ne peuvent pas bénéficier de cette clause. Pour les vacanciers connus pour leur fidélité au club, et pour éviter les conflits de personnes, nous avons opté pour un demi tarif annuel plus achat d'un badge.

Q/ P Régnier : Sur les tarifications il faut supprimer les 2 lignes concernant les licenciés d'autres clubs. En fait il faut revoir tout ce tableau.

R/ Le président de séance : Un groupe d'étude constitué de D Arzoine, M Quintanilla, et P Régnier est constitué. Il devra rendre ses résultats le plus rapidement possible.

Je vous informe que le prix des licences 2008 sera de 18,5 euros pour les adultes et de 11,5 euros pour les enfants.

Q/ P REGNIER : Alain est bénévole pour participer à la gestion du club, mais ne pratique plus le tennis. Doit-on lui faire payer son adhésion pour 2008 ?

R/ A l'unanimité : A Delemotte est exempté d'adhésion pour 2008.

Q/ P Régnier : La réservation pour jouer en double n'est toujours pas respectée.

Je demande d'informer de nouveau les adhérents, et de demander à Martine de retirer et de me remettre les badges des joueurs en infraction. La Commission des litiges statuera éventuellement sur les mesures à adopter.

Q/ A Delemotte : Je souhaite que l'on transmette à la Commission Sportive le bilan du tournoi homologué.

R/ D Arzoine : G Mathieu a rédigé cette synthèse, il la transmettra dès que possible.

Q/ P Régnier : Je souhaite que l'on revoie le rôle des commissions pour améliorer le fonctionnement du club.

R/ : A mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion

Q/ D Arzoine : Est il possible, par mesure de simplification, d'envoyer les convocation pour l'AG, en même temps que le renouvellement des cotisations ?

R/ : Accepté, mais il faut définir rapidement une date pour l'AG, en concertation avec le club de foot pour la réservation de la salle.

Le président de séance met fin à la réunion à 20h 35

Le Président de séance  
A DELEMOTTE

Le Secrétaire  
JP GOUIRAND